



PH. CHOUMOFF  
GABRIEL GROVLEZ

GABRIEL GROVLEZ, chef d'orchestre à l'Opéra, auteur de mélodies des plus haut cotées, musicographe érudit :

J'estime qu'il y a une voie nouvelle à suivre pour les compositeurs en s'associant au cinématographe. Il y a là pour les musiciens modernes toute une ressource d'expression nouvelle à utiliser, mais il faudrait pour cela abandonner complètement les errements du passé — l'art théâtral est une chose, la cinégraphie en est une autre. Le jour où le musicien pourra contempler sur l'écran les visions stylisées de son cerveau, lorsqu'un artiste saura nous présenter par exemple une *Chevauchée de Walkyries* qui sera une transposition de l'idée musicale, une nouvelle forme d'art sera créée dont on pourra attendre les plus grands espoirs.

Mais la formule nouvelle n'est point trouvée il me semble, car à mon humble avis, la *Suprême Epopée* dont vous me parlez est encore écrite avec l'influence de la composition théâtrale, et je crains fort que cela ne soit encore plus sensible dans le film de M. Mascagni qui doit être sans nul doute une adaptation cinématographique de son opéra *Iris*.

Il faut créer un art nouveau, et je crois que les artistes français sont les plus indiqués pour cela.

GABRIEL GROVLEZ.

ARMANDE DE POLIGNAC, le charmant compositeur de *Bazar d'Orient*, *La Princesse Lointaine*, *Judith* :

Oui j'ai entendu la très intéressante partition de Camille Erlanger sur la *Suprême Epopée* et j'ai été heureuse de cet effort fait pour régénérer la musique au cinématographe. Je crois, en effet, à un grand avenir artistique dans ce genre qui, pour ma part, m'intéresse vivement. Il y a certainement beaucoup de nouveau à faire avec les moyens presque illimités dont dispose le cinéma et une musique en rapport avec les situations me paraît d'une absolue nécessité.

ARMANDE DE POLIGNAC.

GEORGES HUE, le compositeur des *Chansons printanières*, des *Croquis d'Orient* et dont l'Opéra représenta *Le Miracle* :

Il m'est bien difficile de répondre en peu de lignes à la question que vous m'adressez. Tout ce qui est de nature à élargir le domaine de la musique symphonique, ne peut que nous intéresser. Il est certain qu'un film gagnera à être présenté, accompagné d'une partition s'adaptant exactement aux situations dramatiques comme il a été fait pour les pantomimes.

La réalisation m'en paraît plus difficile, étant donné le nombre des films et les changements en général très fréquents des programmes cinématographiques.

GEORGES HUE.

FRANCIS CASADESUS, chef d'orchestre réputé, dont on a fort goûté, le 14 juillet dernier, une cantate exécutée sous sa direction par huit cents choristes et musiciens :

Jusqu'à présent c'est le cinématographe qui a (si je puis m'exprimer ainsi) sollicité la collaboration



FRANCIS CASADESUS

de la musique, et je crois qu'elle lui a rendu de réels services ; mais j'ai la certitude absolue que le contraire se produira bientôt et donnera des résultats très neufs et très émouvants.

Vous me pardonnerez de ne pas m'étendre davantage sur ce sujet qui m'intéresse au plus haut point. D'ailleurs en toute chose, agir vaut mieux que dire et puis ce que je dirais aujourd'hui déflorerait une idée sans la servir.

FRANCIS CASADESUS.

GUY ROPARTZ, l'auteur applaudi du *Retour*, du *Poème de la Maison*, qui a été récemment appelé à la Direction du Conservatoire de Strasbourg :

Pour répondre un peu utilement à la question que vous me posez il faudrait être plus compétent que je ne puis être, n'ayant jamais collaboré à une œuvre cinématographique : mais il me semble que la partition destinée à accompagner un film doit se rapprocher sensiblement de celle qu'un compositeur eût jadis écrite pour une pantomime. Et c'est le livret cinématographique seul qui déterminera le musicien à choisir telle ou telle formule expressive.

J. GUY ROPARTZ.



LÉON MOREAU



GUY ROPARTZ

LÉON MOREAU et HENRY FÉVRIER, qui ont fait une heureuse tentative, interrompue par la guerre, ne demandent naturellement qu'à recommencer une nouvelle expérience :

La question qui vous occupe est passionnante pour moi :

Vous savez peut-être qu'en collaboration avec M. Henry Février, j'ai donné à Gaumont-Palace un véritable opéra en trois grands actes intitulé : *L'Agonie de Byzance* (1913). Ce fut un grand succès. Mais malheureusement ce film représente la victoire des turcs sur l'empereur Constantin et c'est ce triomphe même qui empêche, je pense, la reprise de ce très important ouvrage.

Je suis certain que la musique a une voie merveilleuse ouverte avec le cinéma. Et ce sera une musique aussi différente de celle qui existe que le cinéma est différent du théâtre ; par exemple le théâtre ne peut pas représenter un mouvement continu. Il ne peut exprimer que l'arrivée ou le départ des personnages, et leur arrêt sur la scène, si petite, quelque grande qu'elle soit.

Les musiciens qui ont exprimé le mouvement continu ont dû écrire des œuvres pour le concert, comme « La Course à l'Abîme de la *Damnation de Faust*, qui n'est représentable qu'au cinéma.

Une observation cependant d'un homme informé sur le sujet : *Il faut écrire la musique avant de fixer le film*. Il est plus facile au metteur en scène d'adapter ses idées à la musique, qu'à la musique d'adapter ses mouvements, sa durée, à la mise en scène. Le contraire oblige le chef d'orchestre à des changements de temps continus, et le compositeur à des coupures, des adjutoriums souvent bien peu artistiques.

LÉON MOREAU.